



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.03.19

Rapporteur : Isabelle DESMALLEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Gilles PERLI, premier adjoint,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Nathalie FORM, Paul FIGVED, Natacha SALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Emeric SALLE ayant donné procuration à Gilles PERLI
Muriel FINE ayant donné procuration à Jean-Michel DELBANO
Jean-Paul SALLE ayant donné procuration à Paul FIGVED
Gaspard BOREL ayant donné procuration à Magali BRECHU
Sophie PAUMOND ayant donné procuration à Virginie DEMONSSAND
Jean-Claude VINATIER ayant donné procuration à Isabelle DESMALLEES

Paul FIGVED a été élu secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec la CCB pour la mise en place du dispositif « tri hors foyers ».

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) dispose de la compétence gestion des déchets ménagers, et à ce titre, lance un programme de déploiement de poubelles de tri sélectif sur son territoire.

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « tri hors foyer », financé par l'éco-organisme CITEO, la CCB a mis à disposition de la commune de La Salle les Alpes 3 corbeilles de tri pour équiper des points d'intérêt touristique.

AR Prefecture

005-210501615-20230628-230319-DE

Reçu le 05/07/2023

La convention a pour objectif de définir la répartition des moyens matériels, financiers, techniques et humains du programme. Les corbeilles devront être vidées par les services techniques dans les DSE appropriés et un reporting devra être fait pour la CCB. Les contenants sont mis à disposition de la commune pendant un an et seront ensuite cédés gracieusement à la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 541-1 du Code de l'Environnement imposant un tri sélectif à la source ;

Considérant la nécessité de développer le tri sélectif hors foyer sur les espaces à forts enjeux touristiques du type domaines skiables ou départs d'activité de pleine nature sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- ✍ **APPROUVE** le projet de convention, annexée à la présente délibération, entre la Communauté de Communes du Briançonnais et la commune de La Salle les Alpes relative aux poubelles de tri hors foyer ;
- ✍ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance le 28 juin 2023

Le 1^{er} adjoint

